



Plateforme des  
ONG Françaises  
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية  
من أجل فلسطين

## La violence des colons en Cisjordanie dont Jérusalem-Est : un terrorisme impuni

Alors que la justice israélienne a récemment inculpé deux personnes pour l'incendie meurtrier perpétré à l'encontre d'une famille palestinienne dans le village de Duma en juillet 2015, les violences des colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est demeurent fréquentes et largement impunies. Elles sont également un élément à prendre en compte dans le contexte de violences que connaissent la Palestine et Israël depuis octobre 2015. La violence des colons n'a cessé d'augmenter depuis une dizaine d'années. Selon les Nations unies, les attaques ont pratiquement quadruplé entre 2006 et 2014, et l'OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies) compte 300 attaques physiques sur l'année 2014. Voici un point sur la violence des colons en Palestine : **quelles sont ses manifestations, causes et impacts ? Qui commet ces violences ? Qu'est-il arrivé à Duma ? Pourquoi une telle impunité envers les colons violents ?**



Bloc de colonies israéliennes en Cisjordanie

## Sommaire

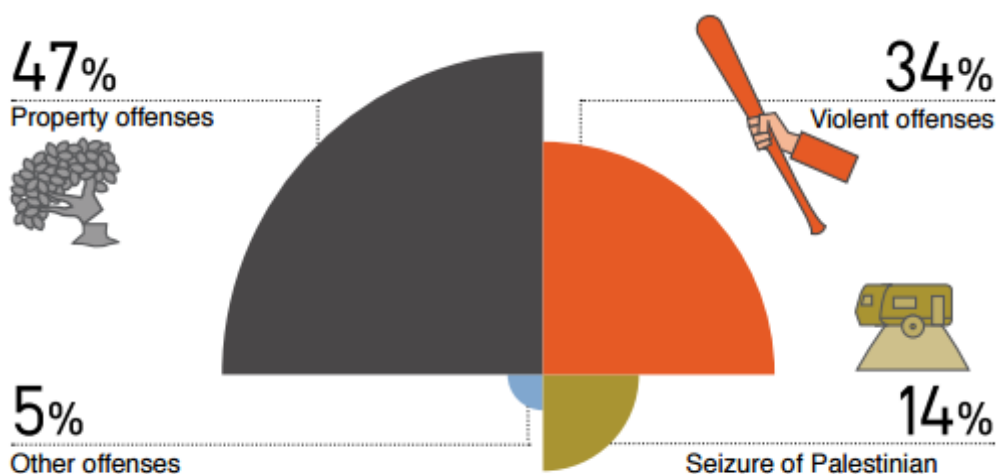
Les manifestations.....	1
Les causes.....	3
Les impacts.....	4
La violence des colons dans l'actualité.....	4
Deux systèmes juridiques distincts, une impunité institutionnalisée et la complicité de l'armée israélienne.....	5
Qui est derrière la violence des colons ?.....	6
Sources.....	8

## Les manifestations

Les violences de colons se manifestent par des intrusions dans les villages et quartiers palestiniens, des lancers de pierre et de bombes incendiaires, des agressions physiques, et parfois des tirs à l'arme à feu. Les colons vandalisent également les biens des Palestiniens (maisons, voitures), les bâtiments (églises, mosquées, écoles), et incendient les terres agricoles et les oliviers.

Les attaques ont lieu principalement à proximité des colonies. Elles sont le plus fréquemment commises à Hébron, dans le gouvernorat de Naplouse et à Jérusalem-Est.

Parmi les plaintes déposées, plus d'un tiers des attaques consistent en des violences physiques, tandis qu'une moitié des attaques touchent les biens des Palestiniens, comme le montre cette infographie de l'ONG israélienne Yesh Din :



Répartition des plaintes déposées de 2005 à 2014, Yesh Din

Il faut néanmoins souligner que les victimes d'attaques portent rarement plainte, car cela implique de se rendre dans une antenne de police israélienne située dans les colonies accessibles avec un permis. En outre, les victimes peuvent craindre les représailles des colons ou être découragées par le nombre restreint d'enquêtes menées à leur terme.

## Les causes

Ces violences sont directement liées à la politique de colonisation de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, illégale au regard du droit international humanitaire qui interdit strictement le transfert de population civile d'un État vers un territoire occupé (article 49(6) de la Quatrième Convention de Genève). Des avant-postes (ou « colonies sauvages ») sont aussi installés sur les terres palestiniennes, violant le droit international et la loi israélienne.

Les violences sont pour les colons un moyen d'accaparer la terre. Leurs activités criminelles sont souvent suivies par la prise de contrôle de terres palestiniennes à l'endroit des violences, devenues des zones où les Palestiniens craignent légitimement de se rendre. Ils y cultivent ensuite la terre et se l'approprient, dans l'espoir que le gouvernement rendra légale cette prise de contrôle. Ces pratiques sont encouragées par l'impunité des colons et l'autorisation *a posteriori* des accaparements de terres palestiniennes. A la fin août 2015, 25 avant-postes ont effectivement été légalisés ou étaient en cours de légalisation par les autorités israéliennes.

En outre, les autorités israéliennes favorisent la violence des colons en les militarisant. A chaque colonie est attribué un soldat qui coordonne des colons volontaires et les fournit en armes.



Colons armés accompagnés de soldats israéliens

## Les impacts

Les violences de colons ont des impacts très larges sur la population palestinienne. Outre l'impact physique et matériel, elles impactent le bien-être psychosocial, les moyens de subsistance. Les attaques créent un stress constant et un sentiment de peur, même pour le reste de la communauté qui n'a pas subi directement les violences. Les populations vivent sous la menace permanente car elles savent que les violences vont se reproduire.

## La violence des colons dans l'actualité

De plus en plus de colons se réclament du « prix à payer » (« *price tag* »), sorte de label derrière lequel se cache un mouvement violent non homogène visant à faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il adopte une politique favorable aux colons ou en représailles à des mesures affectant leurs intérêts, en s'en prenant aux Palestiniens. C'est notamment le cas après des démantèlements d'avant-postes illégaux.

Une illustration frappante du « prix à payer » est l'attaque de Duma, survenue le 31 juillet 2015. Au milieu de la nuit, des colons se sont introduits dans le village de Duma au sud de Naplouse et ont mis le feu à deux maisons. Ali Dawabsheh, 18 mois, a été brûlé vif. Ses parents ont réussi à s'extraire de l'incendie, brûlés à 80%. Ils sont morts dans les semaines suivantes. A ce jour, seul Ahmed, 4 ans, a survécu à l'incendie criminel ; il est encore hospitalisé, le corps brûlé à 60%. Les auteurs ont laissé derrière eux deux graffitis en hébreu : « vengeance » et « Longue vie au Messie ». Le meurtre est interprété comme une opération du « prix à payer ». Après quelques arrestations puis libérations, et un certain silence des autorités autour de l'enquête, deux personnes ont enfin été inculpées pour meurtre fin décembre 2015. Mais l'affaire soulève encore [plusieurs interrogations](#).

Médecins du Monde, qui a apporté un soutien psychologique aux habitants de Duma, constate que 82% des bénéficiaires de son action risquent de développer des troubles de stress post-traumatique. L'attentat de Duma a eu un impact psychologique et psychosocial sans précédent, non seulement sur les victimes directes, mais aussi sur les individus et les familles indirectement impliqués dans l'événement : les voisins, les collègues, les habitants du village en général, les équipes de secours. Médecins du Monde a également observé que les impacts psychologiques et psychosociaux vont au-delà du village de Duma. Dans leurs villages d'intervention, les psychologues de Médecins du Monde relèvent qu'un état de stress intense est devenu la norme, tous les habitants se sentant menacés par des attaques qui se répètent sans être jamais sanctionnées.

Alors que l'attaque a été largement condamnée, y compris par le gouvernement israélien, les actes violents de colons à l'encontre des Palestiniens se sont intensifiés après Duma (en août 2015), comme l'illustre ce graphique :



Nombre d'attaques perpétrées par des colons par mois, Département des Négociations de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), 8 octobre 2015

La violence s'est encore intensifiée avec l'escalade des tensions en octobre. Beaucoup interprètent le meurtre de deux colons du 1<sup>er</sup> octobre comme une vengeance pour le crime de Duma.

Pour le mois d'octobre 2015 seulement, l'OLP comptait 292 actes de violences perpétrés par des colons à l'égard des Palestiniens et de leurs biens, dont 2 meurtres.

Des attaques massives ont lieu, telle que celle survenue dans la nuit du 17 au 18 octobre à proximité de Hébron : 200 colons sont entrés dans les villages de Wad al-Haseen et Wad al-Nasara près de la colonie Kiryat Arba, protégés par des soldats israéliens. Ils ont jeté des pierres et des bombes incendiaires sur les maisons palestiniennes.

## **Deux systèmes juridiques distincts, une impunité institutionnalisée et la complicité de l'armée israélienne**

Alors qu'ils vivent sur le même territoire, Palestiniens et colons israéliens sont sujets à deux systèmes juridiques distincts, du fait de leur nationalité, en contravention avec les principes de territorialité et d'égalité devant la loi. Les Palestiniens de Cisjordanie sont sujets à la loi et aux tribunaux militaires et les Palestiniens de Jérusalem-Est sont soumis à une multitude de régimes dérogatoires (combinant droit pénal israélien et ordres militaires) alors que les colons relèvent du droit pénal israélien. Ainsi, alors qu'un Palestinien peut être arrêté (voire tué) pour port d'arme, un colon est légalement autorisé à porter une arme.

Selon le droit israélien, la police israélienne est chargée de faire respecter la loi israélienne parmi les colons israéliens. L'armée israélienne est, elle, responsable de la protection des civils palestiniens en vertu du droit humanitaire international (article 4 de la Quatrième Convention de Genève).



En juin 2013, le gouvernement israélien a classé les groupes se réclamant du « prix à payer » comme organisations illégales, et une nouvelle unité de la police a été créée spécialement pour enquêter sur les crimes de ces groupes. Il existait déjà une base légale pour poursuivre les auteurs des attaques, notamment les personnes incitant à la violence (code pénal et jurisprudence israélienne), mais elle n'a jamais été effective, tout comme les nouvelles mesures de 2013. Le gouvernement israélien, la police et l'armée laissent les colons perpétrer leurs exactions dans l'impunité la plus totale. Une constatation largement documentée par Yesh Din dans son [dernier rapport](#).

Selon un autre [rapport récent](#) de Yesh Din, près de 85% des plaintes déposées suite à des actes violents de colons sont classées sans suite, faute d'enquête policière sérieuse. L'ONG estime qu'une plainte déposée par un Palestinien en Cisjordanie a 1,9% de chance d'aboutir à une enquête effective avec des suspects identifiés, poursuivis et condamnés.

Les quelques mesures qui sont menées à leur terme sont des ordres d'éloignement de certaines zones de Cisjordanie, des assignations à résidence, des amendes, et dans des cas très rares, des arrestations et emprisonnements, mais la plupart du temps les suspects sont rapidement relâchés.

A l'inverse, les violences auxquelles des Palestiniens sont suspectés d'avoir pris part entraînent raids, couvre-feux, perquisitions, fouilles et arrestations de masse, ce qui se produit par exemple depuis le meurtre de deux colons israéliens début octobre 2015.

On assiste en outre à une complicité de l'armée israélienne dans les actions violentes des colons. Outre son manquement à protéger les Palestiniens en tant que puissance occupante, l'armée escorte et protège parfois les colons pendant leurs assauts sur les villages et terres palestiniennes, et participe même aux violences contre les civils palestiniens.

## Qui est derrière la violence des colons ?

Selon le Shin Bet (service de sécurité intérieur israélien), le noyau dur des colons violents se réclamant du « prix à payer » est basé dans le triangle Yitzhar-Elon Moreh-Har Bracha ; des colonies situées autour de Naplouse.

Plusieurs types de personnes peuvent être impliqués dans le mouvement du « prix à payer » :

- Des étudiants de Yeshivas (écoles religieuses) des colonies de Cisjordanie, notamment les institutions religieuses **Od Yosef Chai**.
- Des activistes de l'organisation d'extrême droite **Lehava** ; plusieurs de ses membres ou sympathisants ont été inculpés pour des attaques du « prix à payer ». Elle est considérée comme une organisation terroriste par le ministre de la Défense israélien.
- Des anciens militants et sympathisants du Kach, parti d'extrême droite interdit en 1994, ainsi que des militants des partis politiques **Foyer Juif** et **Union nationale**.
- Les « **hilltop youth** » (« jeunes des collines »), de jeunes colons marginalisés actifs dans l'établissement d'avant-postes depuis les années 1990.
- Des rabbins influents dans les colonies tels que **Diov Lor**, rabbin en chef de la colonie de Kiryat Arba, ou **Yosef Elitzur** et **Yithzak Shapira**, rabbins de Yithzar appelant au meurtre des Palestiniens.

- Le Shin Bet a révélé que les hommes inculpés pour l'incendie meurtrier de Duma appartiennent au groupe **Révolte**, un mouvement visant, par l'action violente, à renverser le gouvernement d'Israël et à le remplacer par un roi. Ses membres seraient âgés de 15 à 24 ans.

Rappelons également que la **Jewish Defense League** est une organisation terroriste interdite en Israël alors que sa branche française Ligue de Défense juive est autorisée en France. Certains de ses militants se sont rendus à plusieurs reprises dans les colonies israéliennes pour soutenir et défendre les colons.

Par ailleurs, différentes structures apportent un soutien aux colons violents :

- Plusieurs comités locaux de colons subventionnés par l'Etat israélien encourageraient le « prix à payer », incitant à la violence. Le *think tank* israélien Molad cite dans son [rapport](#) le **Comité des résidents de Shomron**, le **Conseil des résidents de Samarie** ou encore le **Conseil des résidents de Binyamin**.
- D'autres organisations sont connues pour apporter un soutien juridique aux colons se réclamant du « prix à payer », comme **Honenu** (qui a également soutenu financièrement l'assassin de Yithzak Rabin), **The Organization of Human Rights of Judea and Samaria** ou encore le **Legal Forum for the Land of Israel**.

Certaines personnalités politiques exerçant ou ayant exercé un mandat sont également des soutiens plus ou moins affichés au mouvement du « prix à payer ». **Moshe Feiglin**, ancien porte-parole de la Knesset, a déjà été impliqué dans une attaque du « prix à payer » et a souvent minimisé voire encouragé ces attaques, à tel point qu'il a été interdit d'entrée au Royaume-Uni, le gouvernement britannique craignant qu'il n'incite au terrorisme.

**Ze'ev Elkin**, député du Likoud et ministre de B. Netanyahou, aurait lui communiqué en 2012 des informations à des activistes du « prix à payer » chargés de traquer les mouvements de l'armée, tout comme **Uri Ariel**, actuellement ministre de l'Agriculture. **Orit Strook**, ancienne directrice de l'Organisation des droits de l'homme de Judée et Samarie et résidente d'une colonie d'Hébron, continuait, elle, à défendre les colons coupables d'attaques alors qu'elle était députée à la Knesset, entre 2013 et 2015.

Si les personnes coupables de violences ne sont pas toujours identifiables, des organisations ou personnes les soutenant sont, elles, identifiées et doivent être sanctionnées. Selon la loi de 2013 sur l'illégalité des personnes et organisations relevant du « prix à payer », les poursuites sont également ouvertes à leurs soutiens financiers et idéologiques.

Tzipi Livni (ancienne ministre de la Justice) et Yithzak Aharonovitch (ministre de la Sécurité intérieure) ont proposé en 2013 de qualifier les personnes ou groupes associés au « prix à payer » de « terroristes » afin de les sanctionner plus facilement et sévèrement. « Nous savons qui commet ces crimes » a ajouté Y. Aharonovitch en 2014 après une vague de crimes commis à l'encontre de Palestiniens. Les autorités israéliennes ont donc la possibilité d'identifier ces colons violents. Mais le terrorisme des colons pèse sur l'appareil étatique israélien qui semble avoir donné sa « bénédiction » au « prix à payer ». Le 4 novembre 2015, la Haute Cour de Justice reportait la démolition d'une synagogue construite sur une terre palestinienne volée, affirmant qu'elle craignait les représailles de colons extrémistes.

**Notes aux rédactions, si vous souhaitez davantage d'informations sur la violence des colons en Cisjordanie, nous vous suggérons d'entrer en contact avec :**

- **Anne-Sophie Simpère**, Coordinatrice du plaidoyer chez Médecins du Monde, [coord.adv.palestine@medecinsdumonde.net](mailto:coord.adv.palestine@medecinsdumonde.net), +972(02)6261830/2
- **Patricia Grillo**, Chargée de plaidoyer chez Première Urgence Internationale, [adv.off@premiere-urgence.ps](mailto:adv.off@premiere-urgence.ps), +970 597 955 613

## Sources

Al-Haq, *institutionalized impunity: Israel's failure to control settler violence in the Occupied Palestinian Territory*, 2013.

B'Tselem, "Settler violence: Lack of accountability", [http://www.btselem.org/settler\\_violence](http://www.btselem.org/settler_violence)

Conseil de l'Union européenne, « Liste de l'UE en matière de terrorisme », <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/terrorist-list/haaretz.com/>

Karin Abraham, "Price Tag" and Radical Settler Terrorism, SISA – Centre for international and strategic analysis, avril 2014.

Liat Schlesinger, *At any price: Israeli taxpayers funding "price tag" settler violence*, Molad, 8 août 2015. [maannews.com/](http://maannews.com/)

Mahmoud Muhareb, "The price tag organizations and the price tag paid by Palestinians", Arab Center for Research & Policy Studies, mars 2012.

Médecins du Monde, « Palestine : évaluation des impacts psychosociaux de l'attaque de Duma », Octobre 2015. [www.middleeasteye.net/](http://www.middleeasteye.net/)

OCHA, "Humanitarian Bulletin – monthly report", août 2015, [https://www.ochaopt.org/documents/ocha\\_opt\\_the\\_humanitarian\\_monitor\\_2014\\_08\\_28\\_english.pdf](https://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2014_08_28_english.pdf)

PLO Negotiations Affairs Department, "Special Report on Israeli Terror attacks carried out by settlers between January, 1<sup>st</sup>. – July, 31<sup>st</sup>. 2015", 5 août 2015.

PLO Negotiations Affairs Department, *Reports from the Palestinian Monitoring Group*, [nad-plo.org/dailyreports.php](http://nad-plo.org/dailyreports.php)

Première Urgence Internationale et Médecins du Monde, *Trapped between settlements – In Palestinian villages around Yitzhar and Bracha settlements*, octobre 2014, disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/001193647242bb20ed815>

Yesh Din, *Mock Enforcement – The failure to enforce the law on Israeli civilians in the West Bank*, mai 2015.

Yesh Din, *Standing Idly By – IDF soldiers' inaction on the face of offenses perpetrated by Israelis against Palestinians in the West Bank*, mai 2015.